

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 41 (1915)
Heft: 17

Artikel: Les communications par chemins de fer entre le Grand-Duché de Bade et la Suisse pendant la guerre
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31631>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des 48 funiculaires, 36 sont actionnés par l'électricité, 10 par poids d'eau, les autres par des machines hydrauliques ou à vapeur.

Parmi les chemins de fer à adhérence, à forte pente, citons ceux de l'Uetliberg (70 ‰), de l'Art-Righi (Talbahn) (65 ‰), Sûdosbahn (50 ‰), du Montreux-Oberland (70 ‰).

A la fin de 1914, le réseau suisse (non compris les tramways et les funiculaires) mesurait 5033 km., soit 12,2 km. pour 100 m² de superficie du sol. La longueur des tramways était, à fin 1913, de 70,5 km. et celle des funiculaires de 48 km.

A la fin de sa conférence, M. Dietler rend hommage aux pionniers de nos chemins de fer, dont il nomme plusieurs, et termine par ces mots : « La volonté des peuples a créé les voies ferrées : l'objet de la technique est de lui donner corps. Puisse-t-elle être toujours plus apte à cette tâche ! ».

Les communications par chemins de fer entre le Grand-Duché de Bade et la Suisse pendant la guerre.

Sous ce titre, la *Deutsche Strassen-und Kleinbahn Zeitung* publie une notice intéressante due au prof. Dr A. Kuntzemüller.

Les chemins de fer badois traversent le territoire suisse dans le canton de Bâle¹ et dans celui de Schaffhouse² et les C. F. F. pénètrent en territoire badois sur les sections Schaffhouse-Eglisau³, Singen-Etzwilen⁴ et Constance-Romanshorn⁵.

Le transport des troupes allemandes à travers le territoire suisse, qui était réglé par l'article 32 de la convention de 1852, n'alla pas sans contestation pendant la guerre de 1870. « Des fautes furent commises de part et d'autre, dit M. Kuntzemüller, mais il me semble presque que le gouvernement fédéral ne remplissait pas ses devoirs de neutralité vis-à-vis de nous avec la même loyauté qu'aujourd'hui; était-ce intentionnellement ou par négligence? Je ne sais ».

Quoi qu'il en soit, afin de prévenir le retour de difficultés analogues, au cours d'une guerre future, une convention fut conclue, le 11 mars 1887, entre l'Empire allemand et le Grand-Duché de Bade, aux termes de laquelle le gouvernement badois s'obligeait à construire des lignes stratégiques à pente maximum de 1 ‰, doublant les tronçons qui pénétraient dans les cantons de Bâle et de Schaffhouse, situées entièrement sur territoire badois, savoir les sections Weil-Leopoldshöhe-Lörrach-Schopfheim-Säckingen contournant le canton de Bâle et Weizen-Hintschingen contournant le canton de Schaffhouse. Ces lignes, d'une longueur totale de 71 km., furent ouvertes à l'exploitation le 20 mai 1890. Leur coût fut de 35 millions, dont l'Empire prit le 95 ‰ à sa charge, à cause de leur caractère purement stratégique qui en faisait des instruments de nulle valeur économique pour le Grand-Duché de Bade.

¹ Leopoldshöhe-Bâle-Grenzach : 5,6 km. ; Bâle-Stetten : 6,6 km.

² Erzingen-Schaffhouse-Thayngen : 30 km. — Ces lignes sont la propriété des Chemins de fer badois.

³ Lotstetten-Allenburg : 8 km. — ⁴ Ramsen-Singen : 6,8 km. — Ces lignes sont la propriété des C. F. F.

⁵ La ligne Emmishofen-Constance et Constance-Kreuzlingen : 1 km. est la propriété des Chemins de fer badois et située sur le territoire du Grand-Duché, mais elle est exploitée par les C. F. F. — Il en est de même de la section Koblenz-Waldshut : 1,7 km. (Réd.)

Le 31 juillet 1914, la Direction générale des Chemins de fer de l'Etat badois publia une ordonnance entrant immédiatement en vigueur et stipulant que :

1° Sur les sections des chemins de fer badois traversant le territoire suisse, Weil-Leopoldshöhe-Bâle-Grenzach ; Lörrach-Riechen-Bâle et Erzingen-Schaffhouse, le trafic des trains est interrompu aux stations de la frontière badoise ;

2° Sur la section Radolfzell-Constance les trains ne s'arrêtent pas aux stations intermédiaires ;

3° Sur les sections exploitées par les C. F. F., Waldshut-Koblenz, Arlen-Ramsen et Neuhausen-Rafz la circulation des trains est interrompue sur territoire badois.

L'immense gare badoise de Bâle était donc mise hors de service et la tête de ligne des Chemins de fer badois reportée à la station de Leopoldshöhe, d'ailleurs fort bien outillée, sur le territoire du Grand-Duché.

Le 23 août 1914, un train direct fut rétabli dans chaque sens, sur les lignes Heidelberg et Mannheim-Leopoldshöhe. Dès le 27 septembre il y en eut 3 dans chaque sens sur ces lignes. Le premier « horaire de paix », entré en vigueur le 2 novembre, comportait 5 trains directs et un express dans chaque sens et il y en a encore un de plus depuis le 1^{er} mai de cette année.

Tandis que la suspension de tout trafic ferroviaire entre Bâle et Weil-Leopoldshöhe est absolument stricte, le passage des trains à Schaffhouse et à Constance se fait sans solution de continuité et les lignes allemandes qui aboutissent à ces deux gares sont dotées de nombreux trains directs, mais les wagons ne transitent pas.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

*Séance du Jury du 1^{er} concours
de la Fondation Geiser, le 29 juin 1915, à 3 h. du soir,
au Secrétariat de la Société.*

PROCÈS-VERBAL.

Sont présents les 3 membres du Jury : MM. Bluntschli, Prof. Dr arch., Zurich ; Fatio, E., arch., Genève ; Stehlin, F., arch., Bâle. Secrétaire : le Secrétaire de la Société.

Il est constaté que le secrétariat a reçu dans le délai fixé les quatre travaux suivants :

1° Antico Palazzo del secolo XVII dei Nobili Riva, à Lugano. Motto : *Riva*. 7 dessins, 5 photographies, texte.

2° Stockalper-Palast und altes Stockalper-Haus in Brig. Motto : *Idem*. 21 dessins. 22 petites photographies, texte.

3° Haus zur Seealde in Meilen. Motto : *zur Seehalde*. 5 dessins, 6 cartons avec 2 photographies chacun, texte.

4° Pfarrhaus in Benken (Baselland). Motto : *im Dörfli*. 3 dessins, 1 carton avec 6 photographies, texte.

Le Jury regrette que les participants au concours soient si peu nombreux, tandis que, d'après le programme, la tâche était accessible à un grand nombre d'architectes. On peut en attribuer la cause au fait de la mobilisation qui a enlevé évidemment bien des concurrents et surtout au manque de rappel suffisant par des avis dans les journaux.

Tous les travaux remis sont conformes au programme. L'examen détaillé donne lieu aux observations suivantes, sur lesquelles le Jury est unanime :

N° 1. Le sujet est intéressant et aurait mérité des relevés plus détaillés et plus soignés. Dans la forme présentée, ceux-